

LE PAYS ET LE MONDE

Coupures budgétaires en Ontario

Les services en français ne sont pas à l'abri



PHILIPPE ORFALI
porfali@ledroit.com

La déclaration n'aurait pas pu plus mal tomber : au moment où à Ottawa 200 personnes participaient à un Colloque sur les 25 ans de la Loi sur les services en français, hier, le premier ministre Dalton McGuinty déclarait que rien, pas même les services en français, n'est à l'abri de coupures budgétaires.

« Nous allons trouver des moyens pour balancer notre budget [...] d'ici 2017-2018, et il va falloir qu'on fasse des réductions dans plusieurs domaines, a déclaré le chef de gouvernement provincial, à Toronto. Vous me demandez si je peux garantir qu'il n'y aura aucune réduction dans ce domaine (les services en français)? C'est impossible de faire cette garantie aujourd'hui. »

Pourtant, en pleine campagne électorale, M. McGuinty avait fustigé son opposant progressiste-conservateur, qui avait tenu à peu près le même discours.

Tim Hudak avait déclaré que les services en français devaient être étudiés, comme tous les autres, afin de trouver des façons de réduire le poids de l'État.

Des réductions budgétaires à l'Office des Affaires francophones (OAF) et au Commissariat aux services en français (CSF) — un budget combiné d'environ 4 millions \$ — seraient « catastrophiques », a réagi le commissaire, François Boileau. Son équipe est composée d'à peine six employés. En outre, il demande depuis trois ans que le budget de son bureau et de l'OAF soit bonifié.

Mais les libéraux, qui sont à la recherche d'environ 1,5 milliard d'économies, souhaitent plutôt geler les dépenses dans tous les domaines, à l'exception de la santé et de l'éducation.

« Ce sont des choses qui me préoccupent et je vais en discuter avec la ministre. S'il y avait des réductions, ce serait catastrophique, a dit M^e Boileau. Mais avant de partir en guerre, il faut voir s'il y a réellement une bataille (à livrer). »

Incrédulité au Colloque

Dans la salle, l'incrédulité a vite gagné les congressistes lorsqu'une intervenante a mentionné les déclarations de M. McGuinty.

« C'est choquant qu'il annonce ça le jour même où l'on célèbre les 25 ans de la Loi sur les services en français, a dit Linda Cardinal, politologue experte de la question franco-ontarienne. Il faudrait que McGuinty dise qu'il va tout faire pour



ÉTIENNE RANGER, Archives, LeDroit

Le premier ministre de l'Ontario, Dalton McGuinty, lors de la campagne électorale, en septembre. Il avait fustigé son adversaire conservateur Tim Hudak, qui avait dit que les services en français, comme tous les autres, pourraient écopier dans le cadre de coupures budgétaires. Hier, M. McGuinty ne pouvait garantir que les services en français ne seraient pas touchés.

les protéger, les services à la minorité.»

Le président de l'Assemblée

de la francophonie de l'Ontario, Denis Vaillancourt, s'est lui aussi montré étonné par ces

déclarations. « Les budgets sont déjà très minces. C'est inquiétant. »

Colloque sur l'avenir de la Loi sur les services en français

La loi doit être modernisée, disent les intervenants

PHILIPPE ORFALI
porfali@ledroit.com

Le colloque portant sur l'avenir de la Loi sur les services en français (LSF) s'est conclu, hier, par un constat : le texte quasi constitutionnel doit être revu, modernisé, afin de mieux coller aux besoins réels des francophones.

Enchâsser la Loi dans la constitution? Y inclure les municipalités, en saisissant les tribunaux de l'affaire? Bonifier le rôle du Commissariat aux services en français (CSF)? Bien des desseins ambitieux ont été évoqués par les panellistes au cours de ces 48 heures de discussions organisées par le CSF et l'Université d'Ottawa.

Si l'Université d'Ottawa espérait se racheter auprès des Franco-Ontariens en tenant ce colloque, c'était peine perdue : l'institution a été à de nombreuses reprises la cible des intervenants en raison

de son refus de demander à être assujettie en vertu de la LSF.

Les commissaires aux langues officielles et aux services en français ont pris la parole pour demander une désignation, ce qu'on a répété à peu près tous les universitaires appelés à témoigner.

Moderniser et protéger

Votée le 18 novembre 1986, la LSF a été adoptée à l'issue d'un compromis voulant que les municipalités ne soient pas touchées par le texte de loi, a rappelé celui qu'on appelle le père de la Loi 8, l'ex-ministre Bernard Grandmaître. Vingt-cinq ans plus tard, il a dit souhaiter que les villes soient enfin visées, à commencer par Ottawa, la capitale.

Un point de vue partagé par Pierre Foucher, juriste et auteur de nombreuses publications traitant des droits des minorités linguistiques et des droits et libertés

de la personne. « Au Nouveau-Brunswick, les villes se sont vues imposer (les obligations d'offrir des services en français) après que la Cour ait déterminé que c'était des institutions du gouvernement provincial. La désignation partielle (de certains services municipaux) est une option. »

Son collègue Mark Power évoque quant à lui la constitutionnalisation de la Loi 8 par un processus peu complexe : par une majorité simple, Queen's Park pourrait demander qu'un projet de loi soit déposé aux communes afin d'inclure la LSF dans la liste de textes constitutionnels. Les Communes et le Sénat devraient se prononcer en faveur de la démarche, mais pas les provinces. Mais les choses ne sont pas si simples : « Personne ne veut entendre parler de constitution », indiquait au *Droit* cette semaine l'ex-premier ministre David Peterson.

D'autres ont évoqué la création

d'un groupe de travail visant à étudier en profondeur la LSF afin de proposer des modifications, un travail qui s'impose, selon eux. François Boileau, le commissaire aux services en français, s'est dit ouvert à la proposition, voulant d'abord analyser la question.

Une étape, pas une fin

Enfin, M^e Boileau a le mieux résumé la problématique actuelle en ce qui a trait aux droits des francophones.

« À l'époque de l'adoption de la loi, la loi, c'était perçu comme un outil. Une étape pour aller plus loin. On semble avoir oublié ça. Il est temps de penser à ce qu'on peut faire différemment », a-t-il dit.

Le CSF et l'Office des Affaires francophones procéderont au cours des prochains mois à une analyse des points évoqués au cours du Colloque sur les 25 ans de la LSF.



PATRICK WOODBURY, LeDroit

M^e François Boileau, le commissaire des services en français en Ontario. Pour lui, il est temps de penser à ce qu'on peut faire différemment.